

Anne DUBOIS



Liste des pièces à fournir avant le compromis de vente

Pour l'acquéreur et le vendeur :

- 1) Livret de famille(original ou copie recto/verso).
- 2) Pièce d'identité (original ou copie recto/verso).
- 3) En cas de mineur, ou personne sous tutelle, curatelle.
Merci de communiquer nom, prénom, adresse, téléphone et mail du tuteur-curateur.
- 4) Date de signature souhaitée pour le compromis et l'acte de vente définitif.
- 5) La fiche de renseignement, disponible sur notre [site internet](#).

Pour le vendeur :

- 1) Adresse du bien vendu :
- 2) Nature du bien vendu(maison, terrain à bâtir ...) :
- 3) Le tout à l'égout passe-t-il devant la maison ?
 - 1) L'immeuble est-il raccordé ?
 - 2) Si le tout à l'égout ne passe pas devant la maison, fournir le diagnostic d'assainissement individuel.
- 4) Prix total net vendeur :
- 5) S'il existe des meubles, merci de fournir la liste des meubles ainsi que le prix, indiquer un prix pour chaque meuble, ainsi que le prix total.
- 6) Fournir les diagnostics techniques obligatoires. [Diagnostic Obligatoire](#)
- 7) Fournir le titre de propriété, si vous l'avez.
- 8) Est ce qu'il y eu des gros travaux réalisés sur le bien depuis moins de 10ans ?
si oui , lesquelles :

Pour l'acquéreur :

- 1) Montant du prêt approximatif :
- 2) Taux d'intérêt maximum(Ex : pas plus de 4%) :
- 3) Durée minimum du prêt(Ex : au minimum 15ans) :
- 4) RIB.

22 rue du Maréchal Joffre, BP 81, 59530 LE QUESNOY

Tel. : 03.27.20.54.02. – Fax : 03.27.20.54.03. – www.merlin-notaire.com

(près de la mairie)

ouvert de 8 à 12 h et de 14 à 18 h sauf le vendredi 17 h
et le samedi matin sur rendez-vous pour le service immobilier